

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE LUNDI 1ER MARS 2010 À 19:30 HEURES,

Sont présents : Les conseillers, messieurs David Guimont et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Sont absents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet et Vincent More.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par une présentation d'une œuvre d'art de monsieur Michel Lagacé dont elle sera exposée à la salle du conseil pour les 12 prochains mois.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-03-641

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour en y ajoutant après le point 17 le point « Acquisition de terrain - Don ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2010

2010-03-642

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe les gens sur ses rencontres du mois de février auxquelles il a assisté telles que la MRC, le CLD et la CRÉ.

5. Information des conseillers

Aucune nouvelle information.

6. Information de la directrice générale

La directrice générale informe les gens sur le prochain scrutin du 21 mars 2010.

ADMINISTRATION

7. Résolution pour mandater Roche Itée pour terminer les plans et devis à 100% pour le projet d'aqueduc de la route du Fleuve

2010-03-643

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre de l'avant le projet d'alimentation, traitement et distribution de l'eau potable sur la route du Fleuve pour que les travaux débutent en 2010;

CONSIDÉRANT QUE depuis 4 ans le conseil travaille en collaboration avec la firme Roche Itée Groupe-conseil pour planifier ce projet et que beaucoup de travail a été réalisé jusqu'à présent par la firme au niveau des démarches au ministère et sur l'élaboration du projet;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2009 la Municipalité a donné le mandat à la firme Roche Itée de faire les plans à 60 % suite à une proposition d'honoraire que nous avons reçue de Roche Itée Groupe-conseil pour des plans et devis basée sur le décret 1235-87 utilisé par le gouvernement du Québec pour les services professionnels. Cette méthode permet d'assurer une équité dans les honoraires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil mandate Roche Itée, Groupe-conseil pour la fabrication de plans définitifs (à 100%) afin d'effectuer l'ingénierie pour la construction des infrastructures d'alimentation en eau potable, du traitement et de l'emménagement ainsi que la distribution de l'eau traitée pour les secteurs déterminés lors des études préparatoires, c'est-à-dire la rue de la Colline, la côte de l'Église et la route du Fleuve entre les numéros civiques 399 et 600. Plans et devis pour appel d'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8. Résolution pour l'adoption des nouveaux taux pour rémunérer le personnel électoral

2010-03-644

CONSIDÉRANT QU'après révision des taux pour rémunérer le personnel électoral qui sont suggérés par la Loi sur les élections et les référendums, il appert que ces taux sont relativement bas pour un travail de 9 et 13 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil adopte les nouveaux taux suivants :

- 10.00\$/h pour les membres de la table de vérification
- 11.00\$/h pour le PRIMO
- 10.00\$/h pour le secrétaire de bureau de vote
- 12.50\$/h pour le scrutateur
- 12.50\$/h pour le président de la table de vérification

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

9. Parc de l'Amitié - État des travaux

La directrice générale fait état de l'avancement des travaux dans le Parc de l'Amitié.

10. Demande de subvention « Aide à la voirie locale 2010 »

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur explique que la Municipalité devra au courant du mois de mars travailler à monter un projet pour l'aide à la subvention de la voirie locale qui sera adopté lors de la séance du conseil du mois d'avril 2010.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie KAMLOUP.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12. Adoption du règlement #2010-03-290 relatif aux branchements des services d'aqueduc et d'égouts

2010-03-645

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des travaux des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil municipal adopte le règlement no. 2010-03-290 Règlement sur les branchements à l'égout et au service d'eau de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 118, 120, 120.1 à 120.3 et 123 à 130) (Loi sur les cités et villes L.R.Q., chapitre C-19, articles 356 à 369, 411 N° 1, 413 N° 11, N° 22 a, N° 25 et N°29, 413.1, 415 N° 14, 427, 576, 577 et 577.1) (Code municipal L.R.Q., chapitre C-27.1, articles 45 à 455, 492, 546, 557, 563, 563.01, 632, 1108 et 1110) et la directive 001 et 004 du MDDEP et la plus contraignante NQ 1809-300) relatif à la gestion, à la tarification et à l'utilisation des services municipaux d'aqueduc et d'égouts qui stipule ceci :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage est régie par le Code municipal;

QUE cette municipalité s'est dotée de réseaux modernes d'aqueduc, d'égouts sanitaires et de traitement des eaux usées;

QUE ces importantes utilités publiques doivent être opérées et administrées de façon optimale pour le bien commun;

QU'il y va de l'intérêt commun que ces réseaux soient les plus fiables possible, que leurs coûts d'entretien soient réduits et que leurs utilisations soient rationalisées

pour assurer le bien-être maximum de la population, tout en réduisant le volume des eaux usées;

QU'il y a aussi l'importance de réduire le plus possible le caractère polluant dans l'environnement des eaux provenant des effluents des systèmes de traitement des eaux usées de cette municipalité;

QUE le Code municipal du Québec permet à cette municipalité de réglementer l'approvisionnement de l'eau sur son territoire et imposer des taxes en compensation du service d'aqueduc;

QUE le conseil de cette municipalité juge opportun l'imposition de **tarifs de compensation** pour tous les usagers des services municipaux d'aqueduc et/ou d'égouts sanitaires;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

13. Résolution pour mandater les professionnels nécessaires (arpenteur et notaire) afin de régulariser les titres de la rue Bérubé

2010-03-646

CONSIDÉRANT QUE la rue Bérubé ne possède pas de titre légal pour appartenir à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil autorise la directrice générale à demander à un arpenteur et à un notaire de faire les démarches nécessaires pour légaliser cette rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14. Avis de motion pour modifier le règlement de zonage #90-06-127 et le règlement de lotissement #90-07-128 de la Municipalité afin de régulariser l'implantation de maison mobile dans la zone 32-H (changements apportés aussi à la grille de spécifications)

Le conseiller, monsieur David Guimont donne un avis de motion pour l'adoption, lors d'une prochaine séance de la modification du règlement de zonage #90-06-127 et le règlement de lotissement #90-07-128 de la Municipalité afin de régulariser l'implantation de maison mobile dans la zone 32-H (changements apportés aussi à la grille de spécifications)

15. Adoption du premier projet #2010-04-291 de la modification du règlement de zonage #90-06-127 concernant une définition sur l'habitation bi-familiale isolée (partie 1.6.67)

2010-03-647

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au règlement de zonage de la Municipalité afin d'apporter des changements dans la page de définition;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 1^{er} février 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le premier projet de règlement #2010-04-291.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16. Résolution pour mandater un conseiller sur le comité consultatif d'urbanisme

2010-03-648

CONSIDÉRANT QUE sur le comité consultatif d'urbanisme aucun représentant du conseil y siège depuis les dernières élections;

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser que le conseil mandate monsieur David Guimont comme conseiller pour siéger sur le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17. Rencontre du comité de développement - 25 mars 2010

Le conseiller, monsieur David Guimont explique le rôle du comité de développement et de la réunion à venir en mars.

18. Acquisition de terrain – Don

2010-03-649

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre pour recevoir un terrain soit le lot 22-P de la circonscription foncière de Kamouraska appartenant à la Succession Cécile Bibeau;

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier que le conseil accepte ce don de terrain et paie le tarif du notaire;

QUE le conseil mandate le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur et la directrice générale à signer les documents notariés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

19. Rapport de la fin de semaine "Plaisirs d'hiver 2010" du 5-6 et 7 février

Monsieur Vadeboncoeur fait état de l'activité Plaisirs d'hiver qui s'est déroulée les 5-6 et 7 février dernier au Chalet des sports. L'activité a rapporté 1 200.00\$ et les dépenses ont été de 2 019.00\$. Sur un budget donné par la Municipalité de 2 500.00\$

20. Rapport du mois de février en loisir

Monsieur Vadeboncoeur fait état du rapport du coordonnateur en loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de février.

21. Journée du 17 juillet 2010 – Fête de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Le maire, monsieur Vadeboncoeur explique qu'il y aura une nouvelle activité cet été pour souligner la fête de la municipalité le 17 juillet. Les détails seront produits dans le journal Info Portage à une date ultérieure.

CORRESPONDANCE

22. Demande d'autorisation au 556, rue de la Colline

Une demande de la part de l'occupant du 556, rue de la Colline est parvenue à la Municipalité. Elle consiste à demander au conseil municipal la permission de pouvoir continuer à faire un jardin sur le terrain de la Municipalité adjacent au leur tel que le faisait l'ancien propriétaire.

2010-03-650

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil autorise le propriétaire du 556, rue de la Colline à empiéter sur les terrains municipaux pour faire son jardin pour l'été 2010 tel que l'ancien propriétaire le faisait. Pour les prochains étés, le conseil ne peut s'engager puisque le terrain vacant sera éventuellement rempli avec la venue des travaux d'aqueduc du centre du village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

23. Approbation des autorisations de dépenses

2010-03-651

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – mars 2010» et totalisant un montant de 17 925.14\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2010-03-652

24. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de février 2010 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 305 448.10\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

26. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Stéphane Fraser, la séance est levée à 20h50.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.